

*Initiatives ministérielles*

États-Unis. En fait, les Américains n'ont pas de régime pour ainsi dire.

Au Canada, nous savons à quel point notre régime de soins de santé est important. C'est ce que nous essayons de protéger en l'occurrence. Mon collègue, le député de Surrey-Nord, n'a pas ménagé ses efforts au comité. Il s'est opposé sans cesse à ce projet de loi, et j'exhorte tous les députés réfléchis à se prononcer contre le projet de loi C-91. C'est une mauvaise mesure. En tant que parti de l'opposition, nous avons la responsabilité de nous opposer à une mauvaise mesure législative. Ce n'est pas elle qui va permettre de créer les emplois dont les Canadiens ont tant besoin, les fameux emplois que ce gouvernement prétend vouloir créer.

Ce que cette mesure législative va faire, c'est accroître le prix des médicaments pour les Canadiens et c'est effrayant. C'est effrayant parce qu'il n'est pas simplement question ici de statistiques. Il n'est pas seulement question de chiffres, mais de gens et de la vie de personnes.

J'ai une histoire très triste à vous raconter au sujet d'un habitant de ma circonscription qui est épileptique. Après avoir souffert de crises effrayantes pendant des années et des années, son état a pu finalement être stabilisé grâce à un certain médicament.

Or, voilà que, soudain, la société pharmaceutique a retiré du marché le seul médicament qui pouvait l'aider. Ses parents sont venus me voir pour me parler des terribles conséquences que ça allait avoir pour eux. Voilà un jeune homme d'une vingtaine d'années qui, pour la première fois, avait un emploi et faisait une contribution à la société, ce qu'il avait été incapable de faire avant qu'on ne lui prescrive ce médicament. Jusque-là, il avait toujours dépendu de ses parents. Or, voilà qu'à présent, il faisait une contribution à la société, payait des impôts et menait enfin une vie de jeune homme indépendant. Nous nous sommes adressés au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés pour leur demander d'intervenir.

Comme le disent mes enfants, le conseil a eu un problème d'attitude. Son attitude est en grande partie la même que celle du gouvernement. Elle se résume à ceci: «Ce n'est pas notre problème. Nous ne pouvons rien faire. Ce sont les multinationales qui décident, nous les laissons faire.»

Nous avons une vue tout à fait différente du rôle du gouvernement. Quand une personne a un problème, son problème est aussi le nôtre. Nous nous en occupons. Nous essayons de trouver une solution et, heureusement dans le cas que je viens de vous exposer, nous avons pu en trouver une grâce au programme de médicaments non parrainés et avons pu nous assurer que ce jeune homme pourrait se procurer ce médicament.

C'est ça le rôle d'un gouvernement. C'est d'aider les Canadiens et non d'aider les multinationales à faire davantage de profits. Je voudrais bien comprendre comment un gouvernement peut accorder un monopole complet sur le prix des médicaments au moment même où l'on gèle le financement fédéral de l'assurance-maladie.

• (1620)

Je sais que mon homologue provinciale, qui représente aussi mes électeurs, l'honorable Elizabeth Cull, ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, a comparu devant le comité où elle a fourni des statistiques établissant que les coûts de notre régime provincial augmenteraient si ce projet de loi était adopté.

Nous entendons souvent dire que le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités. En voilà un exemple. Ce projet de loi ferait augmenter les coûts du régime d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique, régime qui fait déjà l'objet de critiques.

Je suis d'avis que ce projet de loi est impitoyable et qu'il faut s'y opposer. Tous les ministres provinciaux de la Santé, sauf celui du Québec, s'y opposent unanimement. Un seul ministre provincial approuve ce projet de loi, et neuf sur dix s'y opposent. Cela en dit long sur la façon d'envisager les choses.

Nous avons raison, et le gouvernement se trompe. Un projet de loi de ce genre illustre bien la courte vue des mesures qu'il prend. Mon collègue de Kamloops a bien raison de déclarer: «[. . .] il faut nous débarrasser de la théorie économique de la percolation à laquelle adhère le gouvernement conservateur.» Nous devons empêcher l'adoption du projet de loi C-91. Nous devons renverser le gouvernement conservateur. Il faut doter le Canada d'une nouvelle vision pour pouvoir continuer à bâtir l'économie du pays et garantir le régime d'assurance-maladie des Canadiens.

[Français]

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, l'objet essentiel du projet de loi que nous avons devant nous, le projet de loi C-91, est de s'assurer que le Canada, et donc le Québec, ait une législation qui soit similaire en tout point à celle des autres pays développés sur la question des brevets pharmaceutiques.

Ce projet de loi survient après cinq ans d'expérimentation avec le projet de loi C-22 qui avait réparé une partie de l'erreur commise par les Libéraux, en restreignant considérablement la portée des brevets pharmaceutiques. De toute évidence, on demandait aux entreprises, comme aux chercheurs, d'investir sans avoir de protection de brevet ou en ayant une protection tellement faible, que l'investissement n'avait plus de sens.